

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ENGLEFONTAINE**

NOMBRES DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 10
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation et d'affichage :
05/03/2025

**Séance du 19/03/2025rattachée
au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

PRESENTS : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE, Laëtitia, FONTAINE Valérie, DUPUIS Charlotte et Mme BILOT Naïma, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, POTTIE Jean-Pascal, M CARDOSO Dominique et M GUILBAUT Bernard

ABSENTS : Monsieur BARBAY Daniel,

PROCURATIONS :

M. ROBERT Philippe à M LEGROUX Christophe
Mme MARECHAL Claire à Mme FONTAINE Valérie
Mme RAVERDY Françoise à M GUILBAUT Bernard

Annule et remplace la délibération 9 du 26/09/2022 -Tarification périscolaire

Madame le Maire rappelle la création d'un atelier périscolaire à destination des enfants de l'école d'ENGLEFONTAINE en janvier 2021.

Ce service propose des activités et des animations le mercredi matin et après-midi depuis la rentrée de septembre 2022.

La participation demandée est de :

- 2 euros par demi-journée pour les enfants résidants Englefontaine
- 5 euros par demi-journée pour les enfants extérieurs de la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'instaurer une participation de 2 euros pour les enfants d'Englefontaine et 5 euros pour les enfants extérieurs à Englefontaine

Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Sandra PLUCHART